

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

La Présidente de Limoges Métropole

du 9 avril 2026

Parlant délégué de signature à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle Environnement et aménagement, Mme Marie CROUZOULON Directrice, Mme Audrey HUSSON Directrice et M. Cyril BRUNIE Directeur, M. David DRIEUX Directeur, Mme Lydie MANUS Directrice et à Mme Juliette DOITEAU Directrice

N° 28071

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.551-4 et L. 551-10

Mé la délibération n°26 du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous réserve de sa responsabilité que cette délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle Environnement et aménagement à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOULON assure les fonctions de Directrice du pôle de l'eau et des espaces naturels au sein de Pôle Environnement et aménagement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la propreté et de la gestion des déchets au sein de Pôle Environnement et aménagement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein de Pôle Environnement et aménagement.

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein de Pôle Environnement et aménagement.

CONSIDÉRANT que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice de l'entretien au sein de Pôle Environnement et aménagement.

CONSIDÉRANT que Mme Juliette DOITEAU assure les fonctions de Directrice des ressources humaines au sein de Pôle Environnement et aménagement.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 551-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle Environnement et aménagement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics de Pôle Environnement et aménagement.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés de Pôle Environnement et aménagement.
- Tout bon de commande y compris sous le régime MARCHÉ toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 0,0000 € et 40 000 € HT au Pôle Environnement et aménagement.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, à Mme Marie CROUZOULON, Mme Audrey HUSSON, Mme Lydie MANUS, Mme Juliette DOITEAU, Directrices, M. Cyril BRUNIE et M. David DRIEUX, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2026

 28071.pdf
(.pdf, 161,0 Ko)

 TÉLÉCHARGER

